

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/02/2017

Dossier complet le :

10/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-2374

1. Intitulé du projet

Barreau de liaison RD 160 / RD 760

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de la Vendée

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Samuel MEUNIER, DGA du Pôle technique

RCS / SIRET

2 2 8 5 0 0 0 1 3 0 0 6 5 8

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6-a	Création d'une infrastructure routière.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'un barreau de liaison entre la ZA de la Chapelle Achard et la RD 760 (route de la Roche sur Yon) au giratoire de Bel Air.

Les travaux portent sur un linéaire de 1600 m:

- 900 m d'élargissement d'une voie communale (rue Ricordeau)
- 700 m de voie créée
- utilisation d'une voie existante sur 1300 m (ancienne RN160)
- dénivellation d'un passage à niveau ferroviaire et réalisation d'une piste cyclable double sens sur la voie de rétablissement
- aménagement du remblai et du passage inférieur sous la RD 160, tenant compte d'une éventuelle poursuite d'aménagement cyclable par la commune, le cas échéant.

4.2 Objectifs du projet

La RD 760 dans le centre bourg de la Mothe Achard supporte un trafic de 9500 véh/j dont 4,2 % de poids lourds.

L'objectif est d'offrir une alternative au trafic de transit qui traverse le centre bourg afin d'en améliorer la sécurité et la qualité de vie.

Un itinéraire de 4400 m permettra de contourner le bourg via la rue Bonaparte (RD 760), la VC à aménager (objet de la présente demande d'examen cas par cas), la rue Jacques Laurent (voie centrale de la ZA de la Chapelle Achard).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durée prévisionnelle : 2 ans

Vous trouverez sur la carte "Aménagement de la route avec reportage photos" les tronçons de voies créées et ceux qui méritent un élargissement. Sur cette carte sont également mentionnés les emplacements de principe des bassins de rétention ainsi que la situation des haies qui seront supprimées et replantées.

Travaux hors circulation, la circulation actuelle pourrait être déviée par la zone d'activité (sauf engin agricole).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévisionnel sur la voie nouvelle peut être estimé entre 2000 et 3000 véh/j dont 12% de poids lourds, le barreau permettant d'interdire la traversée de la Mothe Achard par les Poids Lourds.

En ce qui concerne l'articulation du projet avec les aménagements en cours de réalisation ou envisagés par la commune, celui-ci a été élaboré en concertation avec la commune. De nombreux cheminements doux en site propre sont déjà réalisés et leur extension éventuelle au sud de la RD 160 est envisagée dans le PLU. Le cas échéant, le franchissement de la RD 160 par les modes doux serait assuré en créant un alternat de type B15 – C18 au niveau du passage inférieur (voie unique de 3,5 m de largeur et espaces résiduels dévolus à ceux-ci) complété si nécessaire par un système de feux. Le carrefour de desserte du collège par le barreau de liaison sera aménagé et sécurisé.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n°50090000 Bocage à chêne Tauzin entre les Sables d'Olonne et la Roche Sur Yon
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 19 mars 2001 classant la RD 160 en zone 3 Plan de prévention du bruit dans l'environnement arrêté le 9/09/2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Atlas des zones inondables (AZI) de l'Auzance, la Ciboule et la Vertonne notifié en 2008 Risque lié au transport des matières dangereuses (dossier départemental des risques majeurs de 2012)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau nécessaires pour l'arrosage des pistes et des matériaux de terrassement pendant la période sèche de la phase travaux seront réalisés à partir des eaux pluviales accumulées dans les bassins réalisés dès le début des travaux ou par raccordement provisoire sur les réseaux d'eau potable proche du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nécessité apport de matériaux de carrières
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts faibles, pas de zone humide identifiée Aucune haie à préserver au titre de l'article L 123-1.5 du code de l'urbanisme et mentionné dans le PLU arrêté en date du 25 juillet 2016 de l'ancienne commune de la Mothe Achard impactée par le présent projet. Au sud de la RD 160, destruction d'une haie en très mauvais état (seulement 11 arbres sur 200 mètres linéaire de haie) côté Est. Au nord de la RD 160, 150 m de haie côté Est récemment plantée détruits. Aucune étude sur la faune et la flore réalisée permettant d'identifier d'éventuelles espèces protégées. A noter que la ZNIEFF de type 2 ne
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	mentionne pas particulièrement de zone à enjeu sur le territoire communal dont le projet de PLU arrêté n'est pas soumis à évaluation environnementale

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 6600 m2 dans le délaissé situé entre la RD 160 et la voie ferrée Consommation de 13200 m2 situé dans la future zone artisanale Consommation de 2700 m2 en zone agricole (élargissement voie communale)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La majeure partie du trafic poids lourds circulant actuellement dans le centre bourg sera reporté sur le barreau de liaison sauf desserte du centre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Augmentation du trafic sur les voies existantes mais habitations éloignées ou déjà protégées le long l'ancienne RN 160 (rue du Bibrou).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Réalisation d'un dispositif d'assainissement pluvial des eaux de chaussée avec collecte et rejet dans des petits bassins de rétention (lié à une pollution accidentelle) et dans les fossés existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés en phase travaux sont ceux notamment produits par des déchets routiers. Ils seront confinés et évacués vers des sites appropriés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les haies détruites seront replantées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est l'aboutissement d'une réflexion avec la communauté de commune et la commune de la Mothe Achard. Il permet d'éviter le passage de poids lourds dans le centre bourg en réutilisant des voies existantes et d'offrir un itinéraire alternatif à la traversée du bourg qui présente donc très peu d'impact sur l'environnement. Le bon fonctionnement avec le collège, l'espace de loisirs et les modes doux sera assuré.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Zonages des PLU de la Mothe Achard et de la Chapelle Achard (2 cartes) Carte de localisation des zones humides (source PLU arrêté de la Mothe Achard)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LA ROCHE-SUR-YON

le,

10 MAI 2017

Signature

Le Directeur Général Adjoint
du Pôle Infrastructures et Désenclavements

Samuel MEUNIER

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

